



PREFET DES LANDES

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau du développement local
et de l'ingénierie territoriale

Arrêté DCPAT n° 2019-40

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

pour l'Etablissement Public de coopération Intercommunale – CC des Landes d'Armagnac

Le préfet des Landes
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 2 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avis émis par les communes des EPCI entre le 15/02/2018 et 15/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 04/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 01/10/2018 et 22/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département des Landes ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 01/10/2018 et 22/10/2018 ;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Landes,

ARTICLE 1^{ER} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunale – CC des Landes d'Armagnac :

- Sur la commune de CACHEN :

Identifiant SIS	Nom usuel
40SIS05776	MIRAMBET

- Sur la commune de ROQUEFORT :

Identifiant SIS	Nom usuel
40SIS05995	CELLULOSE DU PIN

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Landes.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

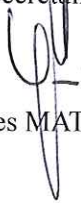
Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

Le secrétaire général de la préfecture, les maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont de Marsan, le **17 JAN. 2019**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Yves MATHIS

Mi pour être annexé
à mon arrêté en date de
ce jour.

Mont-de-Marsan, le

17 JAN. 2019

LE PREFET

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général



Yves MATHIS

ANNEXE 1

FICHE SIS DE LA CC DES LANDES D'ARMAGNAC

Identification

Identifiant	40SIS05776
Nom usuel	MIRAMBET
Adresse	2295 Route de Roquefort
Lieu-dit	
Département	LANDES - 40
Commune principale	CACHEN - 40058
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne scierie avec traitement de bois exploitée par la SARL MIRAMBET, située sur la commune de Cachen (40). Ladite société employait sur son site des liquides inflammables et des produits de préservation du bois. Cette installation était autorisée par l'arrêté préfectoral du 7 mai 1980, complété par l'arrêté préfectoral du 1 février 1993. Lors du décès de Jean Pierre MIRAMBET en 2000, la gérance a été poursuivie par son fils Philippe. En 2002, avec l'arrêt des activités et la liquidation de la SARL MIRAMBET, ce dernier avait décidé de revendre le matériel de sciage. La société a été radiée du registre du commerce et des sociétés le 29 mars 2005.</p> <p>L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 16 975 m² (source : www.cadastre.gouv.fr) et se situe en zone rurale. Actuellement, le site est en friche.</p>
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	<p>Le dossier de diagnostic de pollution, comprenant le diagnostic initial et l'évaluation simplifiée des risques (ESR), a été rendu le 17 juin 2009 . L'analyse des sols a révélé un impact des activités pour le TCMTB, le pentachlorophénol (PCP) et les hydrocarbures totaux (HCT). Les analyses d'eau n'ont pas montré la présence des substances recherchées dans les 2 forages prélevés.</p> <p>Les mesures de mise en sécurité du site ont été réalisées d'après la visite d'inspection du 16 février 2010, et ont consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'enlèvement des déchets dangereux (sciures souillées, boue de fond de bac, cuves vides souillées, fûts vides souillés, eaux et hydrocarbures, emballages souillés...),- la vidange et le nettoyage de la fosse de rétention,- l'enlèvement de ferraille,- l'enlèvement des pneumatiques (risque d'incendie),- la limitation de l'accès au site et à la fosse de rétention (risque de chute),- la suppression de certains risques d'incendie (enlèvement des dépôts de bois et installation par paquets du bois restant jusqu'à la fin de leur élimination). <p>L'excavation des terres souillées a été réalisée le 29 octobre 2010. Le dossier de cessation d'activité a été transmis à la DREAL le 30 décembre 2010. Le 30 mars 2016, la déclaration de fin d'activité est actée officiellement par la DREAL.</p> <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr".</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	40.0051	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=40.0051

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection La réhabilitation du site a été réalisée avec une dépollution ne visant qu'à un usage de type industriel ou assimilé (artisanal, commercial, etc.). Le site en son état actuel ne peut être affecté à un usage de type "sensible" (habitation, école, agriculture, élevage, etc.). Pour cette raison, il a été décidé d'inscrire ce site en SIS pour informer le propriétaire actuel et les éventuels futurs autres propriétaires, occupants à titre gratuit ou onéreux ou gestionnaires des terrains, des contraintes en matière d'utilisation des sols. Les futurs usages qui seraient envisagés ne pourront être validés qu'après la réalisation par un bureau d'études certifié en matière de sites et sols pollués d'une étude de sols, voire la mise en œuvre de mesures de gestion complémentaires adaptées à ces usages (cf. articles L. 556-1 et suivants et R. 556.1 et suivants du code de l'environnement).

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 427452.0 , 6335182.0 (Lambert 93)
Superficie totale 23647 m²
Périmètre total 640 m

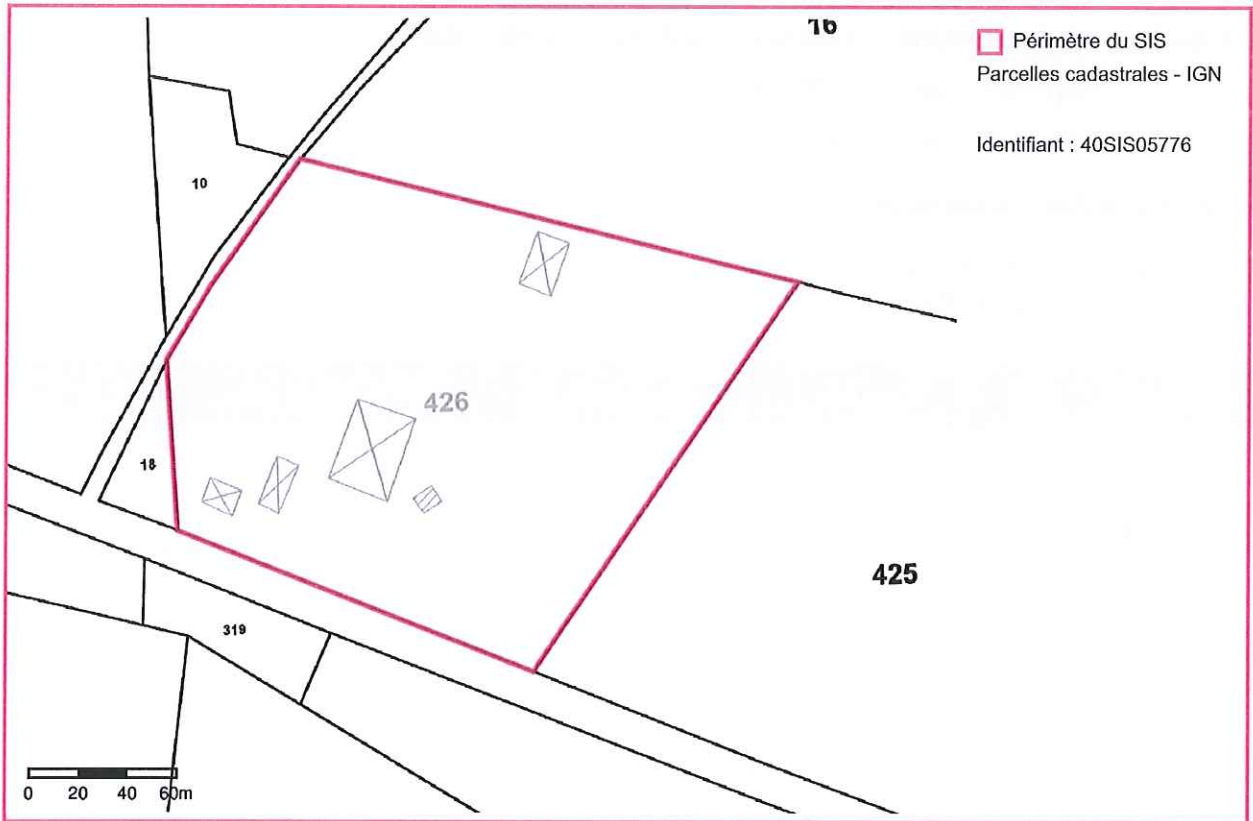
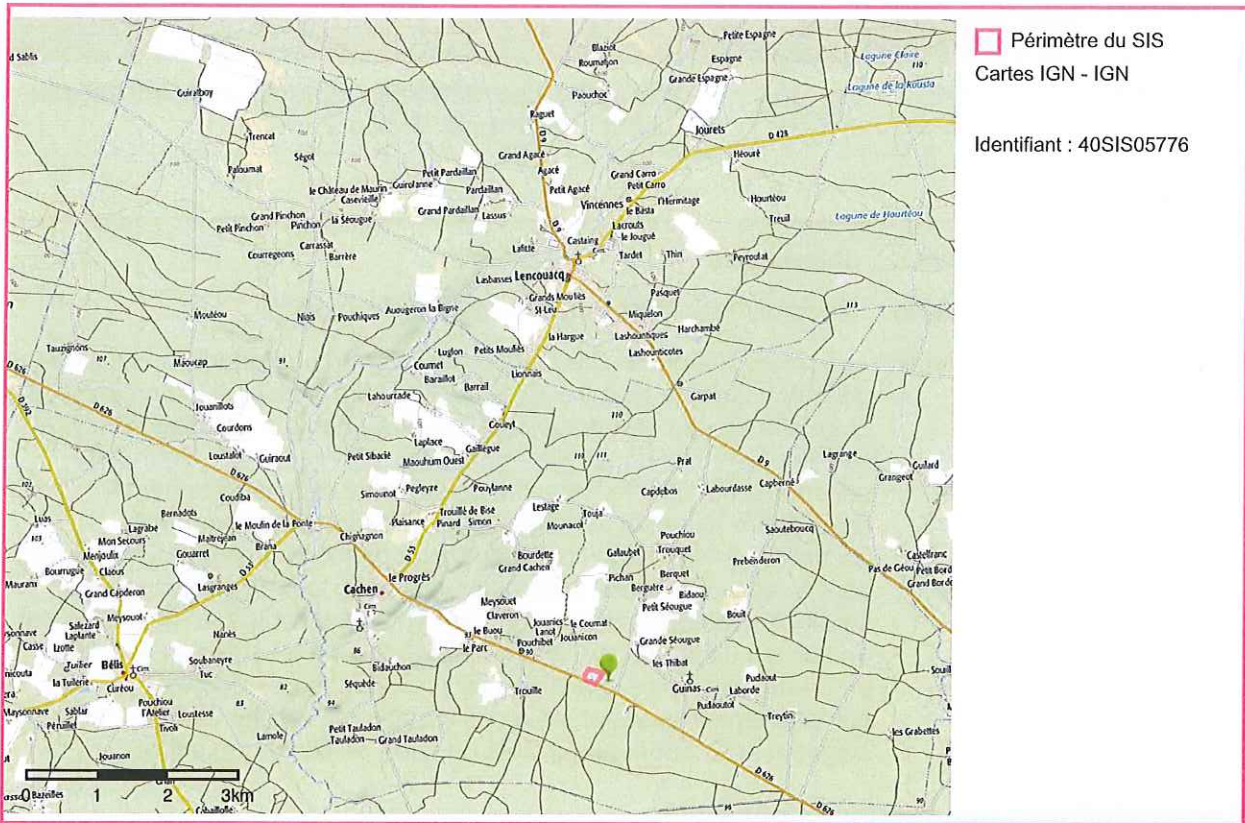
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CACHEN	E	426	17/06/2009

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	40SIS05995
Nom usuel	CELLULOSE DU PIN
Adresse	590 Avenue Gaston Lescouzeres
Lieu-dit	
Département	LANDES - 40
Commune principale	ROQUEFORT - 40245
Autre(s) commune(s)	ARUE - 40014

Caractéristiques du SIS Ancienne papeterie exploitée par la société "La Cellulose du Pin" pendant cinquante ans sur la commune de Roquefort (40). La papeterie comportait une unité de pâte chimique écrue de résineux par le procédé au sulfate et une unité de papier Kraft frictionnés. La production a atteint 125 t/j en 1975. La Cellulose du Pin cesse son activité et ferme l'usine le 28 juin 1978, puis vend ou loue une partie des bâtiments et terrain à des PME, dont Pharmalandes en 1984. Cette dernière ne fonctionnera que peu de temps, et sera mise en liquidation judiciaire sans solvabilité. L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 45.7 ha (source : www.cadastre.gouv.fr).

Etat technique Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations Lors de la fermeture de PHARMALANDES, en 1989, une pollution du sol et de la nappe a été constatée. L'arrêté du 2 juin 1989, a mandaté l'ANRED (ADEME aujourd'hui), pour l'exécution d'office des travaux de remise en état (dépollution des sols et de la nappe, pollués par des solvants chlorés). Cette même année 1989, la Cellulose du Pin a réhabilité les deux grandes lagunes de traitement des eaux résiduaires de la papeterie. De 1992 à 1994, elle a fait évacuer et traiter les déchets résultant du fonctionnement de la papeterie. Les travaux de décontamination du sol ont été terminés en 1993. La surveillance des eaux a été suspendue par l'arrêté préfectoral complémentaire du 10 août 2015. La cession d'activité peut donc être actée.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	40.0003	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=40.0003

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection En cas de changement d'usage, des diagnostics complémentaires devront être effectués, voire la mise en œuvre de mesures de gestion complémentaires adaptées aux usages envisagés.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 434374.0 , 6333092.0 (Lambert 93)

Superficie totale 642579 m²

Perimètre total 6419 m

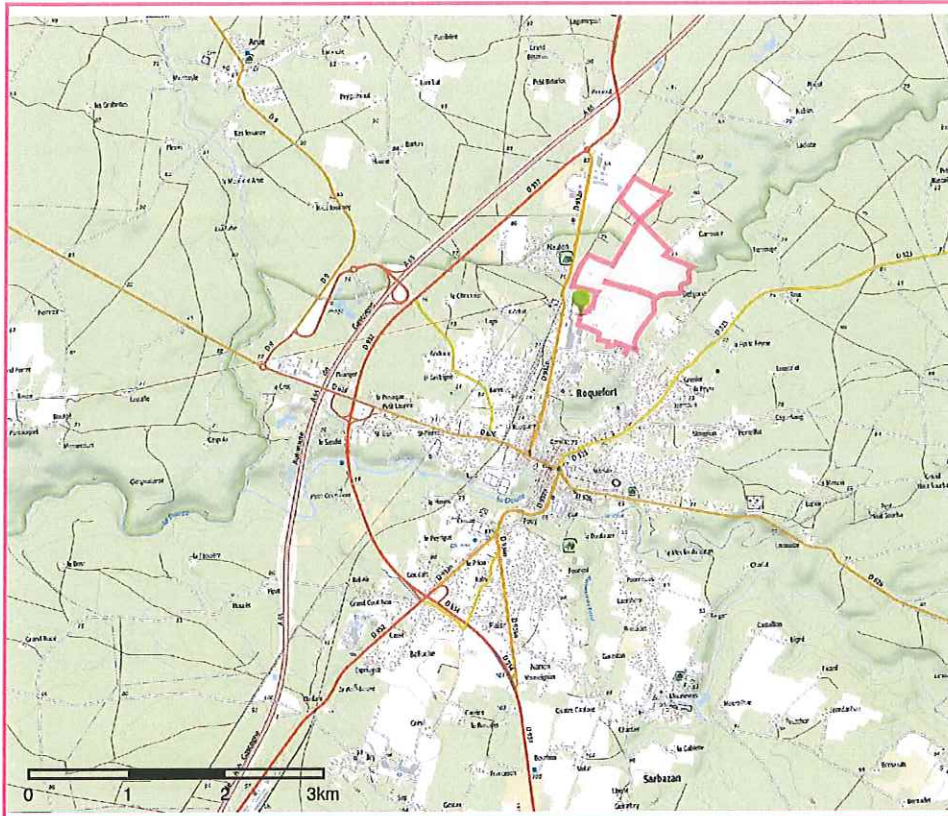
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ROQUEFORT	AC	22	08/06/2017
ROQUEFORT	AC	23	08/06/2017
ROQUEFORT	AC	24	08/06/2017
ROQUEFORT	AC	30	08/06/2017
ROQUEFORT	AC	31	08/06/2017
ARUE	D	311	08/06/2017
ARUE	D	312	08/06/2017
ARUE	D	313	08/06/2017
ARUE	D	322	08/06/2017

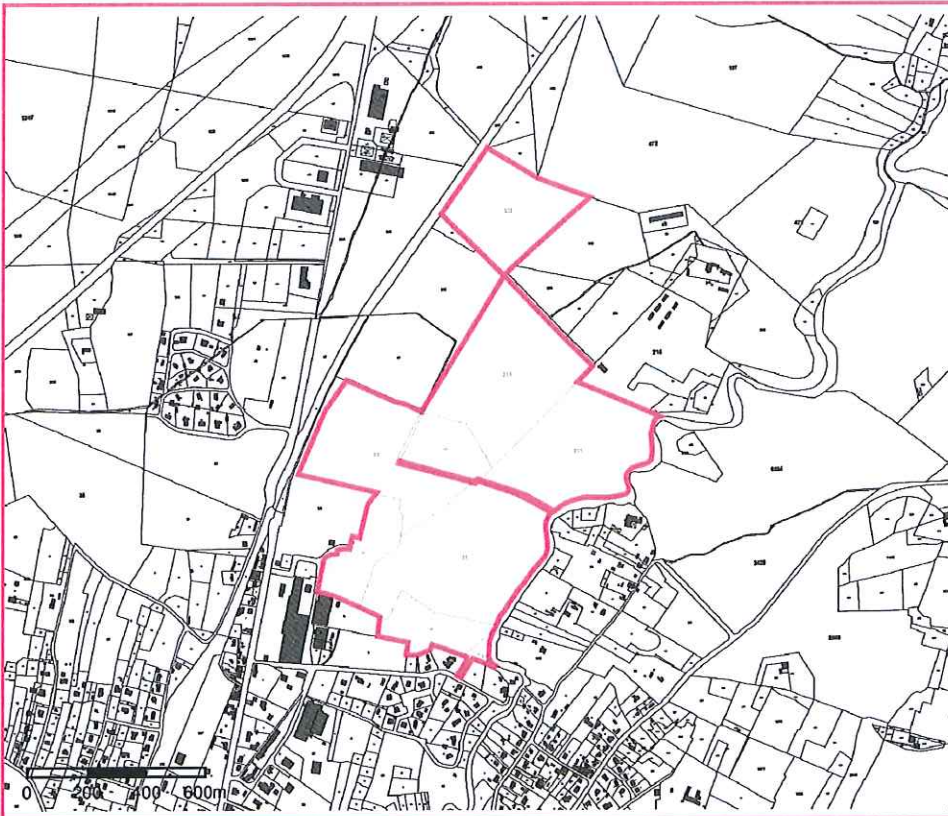
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 40SIS05995



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 40SIS05995

